



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 7 juin 2016 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présentes : Mesdames les conseillères, Diane Martin, Sandra Dicaire, Denise Larocque et Diane Laviolette ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Larocque et Roger Laurent.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Séance ordinaire du 3 mai 2016.
4. Gestion financière et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la période;
 - 4.2 Adoption des états financiers du mois d'avril 2016;
 - 4.3 Appui à la municipalité de Montpellier pour la problématique de la route forestière #3 situé dans la réserve faunique Papineau-Labelle;
 - 4.4 Demande de don pour la *Journée familiale* de la Voix des Parents;
 - 4.5 Demande de don « Feux de forêt en Alberta »;
 - 4.6 Appui au Plan de développement du Parc Omega;
 - 4.7 Contrat de conception graphique;
 - 4.8 Acceptation reddition de compte – Réseau routier;
 - 4.9 Acceptation reddition de compte – Recyclage.
5. Aménagement et urbanisme
 - 5.1 Achat module mobilité d'Accèsité de PG Solutions;
 - 5.2 Nomination d'un membre au CCU.
6. Voirie
 - 6.1 Balayage de la route 309;
 - 6.2 APSAM – Formation de sécurité SIMDUT 2015;
 - 6.3 Aménagement du Parc municipal.
7. Hygiène du milieu
 - 7.1 Embauche d'un contractuel pour la préparation du rapport annuel de la consommation de l'eau potable;
 - 7.2 Formation compteurs d'eau.
8. Loisirs et culture
 - 8.1 Rémunération salariale de la responsable de la Bibliothèque.
9. Sécurité incendie
 - 9.1 Embauche d'un pompier volontaire;
 - 9.2 Achat lampes de poche.
10. Varia
11. Période de questions
12. Fermeture de la séance

16-06-128

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 7 JUIN 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-129

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
3 MAI 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 3 mai 2016, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-130

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 16-05 DES COMPTES
PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de mai 2016 dressé par la directrice générale, portant le numéro 16-05 totalisant une somme de **181 814,77 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	120 940,39 \$
- Déboursés par chèque :	689,37 \$
- Déboursés par prélèvement :	30 906,23 \$
- Salaires :	29 278,78 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-131

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2016

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 30 avril 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois d'avril 2016 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-132

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER POUR LA
PROBLÉMATIQUE DE LA ROUTE FORESTIÈRE #3 SITUÉ DANS LA
RÉSERVE FAUNIQUE PAPINEAU-LABELLE**

ATTENDU QUE la route #3 fait partie du réseau des routes forestières stratégiques;

ATTENDU QUE l'état de dégradation avancé nuit aux déplacements des véhicules d'urgence;

ATTENDU les bris de véhicule d'urgence de la municipalité de Montpellier sur cette route;

ATTENDU QUE l'accueil Mulet est un organisme récréotouriste lié à la municipalité de Montpellier;

ATTENDU QUE l'industrie forestière emprunte régulièrement ce chemin pour le transport de bois;

ATTENDU le plan d'aménagement forestier intégré (PAFI) qui indique de nombreux secteurs de récolte et dont le transport de bois transige par la route #3;

ATTENDU le calendrier d'harmonisation des activités forestières sur terres publiques qui précise que les chemins empruntés par le transport forestier doivent être remis dans un état égal ou supérieur à ce qu'il était avant le début des activités forestières;

ATTENDU QUE la surface de roulement doit être rechargée, rehausser par endroits, les fossés recrusés par endroits et ceci en raison de l'usure du chemin;

ATTENDU QUE le chemin de l'accueil Mulet dessert également la clientèle de la réserve faunique Papineau-Labelle;

ATTENDU le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) un programme de subvention qui permet de financer la réparation ou l'entretien d'un chemin multi-usage, que le prochain appel de projets est prévu en 2017;

ATTENDU QU'en cas de rupture de barrage, le plan d'évacuation de la municipalité de Val-des-Bois prévoit que les citoyens empruntent la route #3 pour rejoindre le Centre de service aux sinistrés situé à Montpellier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois interpelle formellement le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les industries forestières et la MRC pour trouver un moyen de réparer la route #3;

ET QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Ménard, directeur régional du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), à madame Paulette Lalande, préfet de la MRC Papineau et au député provincial monsieur Alexandre Iracà.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-133

DEMANDE DE DON POUR LA JOURNÉE FAMILIALE DE LA VOIX DES PARENTS

ATTENDU QUE la Voix des Parents demande une aide financière;

ATTENDU QUE la Voix des Parents est un comité regroupant des mamans d'enfants de 0-5 ans des villages de Val-des-Bois et de Bowman;

ATTENDU QUE leur mission est d'améliorer et favoriser la vie familiale des jeunes familles de la communauté;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 150,00 \$ pour l'organisation de la *Journée Familiale* de la Voix des Parents qui s'est tenue le 29 mai dernier à la Salle de Chevaliers de Colomb de Val-des-Bois.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-134

DEMANDE DE DON «FEUX DE FORÊT EN ALBERTA »

ATTENDU les violents incendies de forêt depuis la mi-mai à Fort McMurray et la région de Wood Buffalo en Alberta;

ATTENDU QUE devant l'ampleur de cette tragédie, l'UMQ a lancé un appel à la solidarité à l'ensemble du monde municipal pour venir en aide à la municipalité de Fort McMurray et la région de Wood Buffalo et à leurs citoyens dans la reconstruction de leur communauté;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois souhaite contribuer financièrement au fonds mis en place par la Croix-Rouge Canadienne pour venir en aide à cette communauté;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à envoyer la somme de 100,00 \$ à la Croix-Rouge Canadienne à titre de contribution au fonds, Feux de forêt en Alberta, pour venir en aide aux communautés de Fort McMurray et de la région de Wood Buffalo.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-135

APPUI AU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU PARC OMÉGA

ATTENDU QUE le Parc Oméga accueille actuellement 232 000 visiteurs annuellement et engendre des retombées économiques de plus de trente (30) millions de dollars annuellement pour la Petite-Nation, la MRC de Papineau et la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE quarante pour cent (40%) des visiteurs du Parc Oméga proviennent de l'extérieur du Québec et que vingt pour cent (20%) de ceux-ci proviennent de l'extérieur du Canada;

ATTENDU QUE les propriétaires du Parc Oméga ont investi une somme de 3,7 millions de dollars dans le parc au cours des cinq (5) dernières années;

ATTENDU QUE le Parc Oméga emploie actuellement plusieurs employés et projette de créer davantage d'emplois au cours des trois (3) prochaines années;

ATTENDU QUE le Parc Oméga propose un investissement majeur de quinze (15) millions de dollars sur trois (3) ans, ce qui attirera deux (2) millions de visiteurs dans la région entre 2016 et 2021;

ATTENDU le plan de développement du Parc Oméga;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal appuient les démarches initiées par les propriétaires auprès des gouvernements provincial et fédéral afin que ces derniers investissent dans cet attrait touristique de premier plan pour la région de l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-136

CONCEPTION GRAPHIQUE – JOURNAL LOCAL

ATTENDU QUE le conseil désire offrir un journal local aux citoyens de Val-des-Bois;

ATTENDU l'offre de Unic Conception Graphique au montant de 900,00 \$ plus taxes pour le montage et la conception graphique en format Publisher;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent l'offre d'Unic Conception Graphique au coût de 900,00 \$ plus les taxes applicables pour le montage et la conception graphique d'un journal local en format Publisher.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-137

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL –
REDDITION DE COMPTE**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 75 604,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe B dûment complétée par le vérificateur externe;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-138

**DÉCLARATION DU COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE
MATIÈRES RECYCLABLES – REDDITION DE COMPTE**

ATTENDU QUE la directrice générale doit transmettre à RECYC-QUÉBEC sur le portail municipal GMR les données de la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2015;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée du rapport de l'auditeur externe;

ATTENDU QUE la directrice générale doit joindre le rapport de l'auditeur aux données municipales sur le portail municipal GMR de RECYC-QUÉBEC;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE l'on accepte le rapport de la firme de comptables agréés Marcil Lavallée comprenant le formulaire de déclaration du coût net de la collecte sélective de matières recyclables et l'annexe.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-139

ACHAT DU MODULE MOBILITÉ – ACCÈSCITÉ TERRITOIRE

ATTENDU QUE PG Solutions offre maintenant le système AccèsCité Territoire en module mobilité;

ATTENDU QUE ledit module permettra à l'inspectrice en bâtiment et environnement d'avoir accès aux dossiers électroniques lors de visite terrain et même d'émettre les permis sur place à certaines occasion;

ATTENDU l'offre au coût de 3 052,50 \$ plus les taxes applicables, incluant le module, l'installation, la formation, une tablette électronique et l'hébergement annuel;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat du module Mobilité d'AccèsCité Territoire offert par PG Solution au coût de 3 052,50 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit affectée au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-140

MODIFICATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) 2016-2017

ATTENDU la résolution 15-12-215 par laquelle sont nommés les membres du CCU pour les années 2016 et 2017;

ATTENDU la lettre de démission reçue de monsieur Ronald Thibault le 27 mai 2016;

ATTENDU QUE monsieur Jean Laniel avait, il y a quelque mois, démontré un intérêt pour le poste;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme monsieur Jean Laniel en tant que membre citoyen en remplacement de monsieur Ronald Thibault, au Comité consultatif d'urbanisme pour les années 2016 (juin à décembre) et 2017.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-141

SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICE AVEC LE MTMDET CONCERNANT LE BALAYAGE DE LA ROUTE 309 DANS LE SECTEUR URBAIN

ATTENDU la proposition de contrat reçu du Ministère des Transports, mobilité durable et électrification des transports (MTMDET) pour le balayage de la route 309 dans le secteur urbain;

ATTENDU QUE le MTMDET offre 1 772,70 \$ pour le balayage de la route 309 sur 6.22 km;

ATTENDU QUE ledit contrat fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois le contrat de service du MTMDET relatif au balayage de la route 309 dans le secteur urbain de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-142

APSAM – NOUVELLE FORMATION DE SÉCURITÉ SIMDUT 2015

ATTENDU QU'une formation est offerte par l'APSAM sur la sécurité «SIMDUT 2015 »;

ATTENDU QUE la prochaine formation aura lieu à Thurso, le 8 juin prochain;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de 76,00 \$ par participant plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise messieurs Pierre Thibault et Patrick Lachaine à s'inscrire à ladite formation offerte par l'APSAM au coût de 76,00 \$ chacun plus les taxes applicables.

ET QUE les frais de déplacement et de repas soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-143

AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL

ATTENDU QUE le parc municipal, situé face à la Municipalité, est une halte routière très achalandée en saison estivale;

ATTENDU QUE les infrastructures actuelles sont désuètes et même certaines, dangereuses pour la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE la Municipalité a adhéré aux Fleurons du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire renouveler et bonifier lesdites infrastructures en installant cinq (5) tables, huit (8) boîtes à fleurs ainsi que deux (2) bancs de parc;

ATTENDU la soumission reçue de la Scierie C. Meilleurs et Fils au montant de 2 170,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires sont disponibles au budget régulier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la revitalisation du parc municipal et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que l'inspecteur en voirie une dépense maximale de 4 500,00 \$ pour l'achat des tables, boîtes à fleurs, bancs de parc, dalles de béton et autres quincailleries.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-144

RAPPORT ANNUEL DE LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QU'en vertu de la Stratégie Québécoise d'économie de l'eau potable, le Ministère des affaires municipal et de l'occupation du territoire (MAMOT) chaque municipalité opérant un réseau d'aqueduc doit compléter un bilan annuel intitulé Formulaire de l'usage de l'eau potable;

ATTENDU QUE ce bilan devient de plus en plus technique;

ATTENDU QUE les résultats du bilan annuel ont des conséquences de plus en plus importantes;

ATTENDU l'offre de service de Benoit Benoit, technologue professionnel en assainissement des eaux au coût de 517,50 \$ plus taxes applicables pour compléter ledit bilan;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de retenir les services de Benoit Benoit, technologue professionnel en assainissement des eaux au coût de 517,50 \$ plus taxes applicables pour compléter le bilan annuel 2015.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-145

RÉSEAU ENVIRONNEMENT – JOURNÉE TECHNIQUE COMPTEURS D'EAU ET FACTURATION

ATTENDU l'offre de formation de Réseau Environnement sur les compteurs d'eau et la facturation de ces derniers;

ATTENDU QUE la formation se donne à Montréal au coût de 415,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'actuellement le Ministère oblige la Municipalité à installer un minimum de 200 compteurs d'eau en 2017;

ATTENDU QUE l'inspecteur en voirie nécessite de comprendre la technique d'installation et d'entretien des compteurs d'eau;

ATTENDU QUE la directrice générale devra analyser le dossier concernant l'achat des compteurs d'eau et les possibilités de facturation de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Pierre Thibault et madame Anik Morin à s'inscrire à ladite formation offerte par Réseau Environnement au coût de 415,00 \$ chacun plus les taxes applicables.

ET QUE les frais de déplacement et de repas soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-146

RÉMUNÉRATION SALARIALE DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE les responsabilités de la responsable de la bibliothèque ont beaucoup augmenté au cours de la dernière année;

ATTENDU QUE la responsable répond positivement à ces charges supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte de majorer de 1,00 \$ / heure la rémunération de la responsable de la bibliothèque, et ce à compter du 8 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-147

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement municipal numéro RM03-2004 stipule que le conseil, sur recommandation du directeur, doit nommer les membres du service des incendies;

ATTENDU le besoin d'embaucher de nouveaux pompiers au sein du service des incendies afin de répondre au schéma de couverture de risques en vigueur;

ATTENDU QUE le directeur du service des incendies recommande au conseil municipal l'embauche de monsieur Francis Beauparlant à titre de pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE monsieur Francis Beauparlant soit embauché à titre de pompier volontaire au sein du service des incendies de Val-des-Bois/Bowman.

Adoptée à l'unanimité.

16-06-148

ACHATS D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE sous la recommandation du directeur et du comité du service des incendies, il est opportun d'effectuer l'achat de 10 lampes de poche pour les pompiers qui pourraient être appelés à intervenir à l'intérieur d'un bâtiment en feu;

ATTENDU QUE le directeur incendie a reçu deux soumissions et que la soumission la moins dispendieuse nous vient de la compagnie l'Arsenal au coût de 161,00 \$ par lampe de poche;

ATTENDU QUE les fonds nécessaires à cet achat sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 1 610,00 \$ plus taxes applicables et transport, pour l'achat de 10 lampes de poches d'incendie;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit partagée avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

16-06-149

LEVÉE DE LA SÉANCE (20 h 09)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.